

Règlement particulier 2016 des 3 jours de l'Ardèche

IMPORTANT : Les engagements se feront sur le site www.trial-club.com de façon individuels (pas d'engagement en groupe) Les pilotes inscrits désirant avoir des numéros suivis pour rouler en groupe devront le faire savoir auprès de l'organisation par mail (3jours2016@free.fr) en donnant les noms et prénoms des pilotes constituant ce groupe avant le 17 Avril 2016

Epreuve comptant pour le trophée de France des Classiques

Article 1 : Dates : Samedi 14, Dimanche 15 et Lundi 16 Mai 2016

Article 2 : Lieu Au départ de Colombier le Vieux (Nord Ardèche)

L'épreuve est divisée en trois boucles journalières, sur les communes suivantes:

1er jour : Colombier le Vieux/Lalouvesc/Colombier le Vieux 90 Kilomètres Repas à Lalouvesc. **Circuit rouge**

2ème jour : Colombier le Vieux/ Gilhoc/Colombier le Vieux 65 Kilomètres Repas à Gilhoc. **Circuit orange**

3ème jour : Colombier le Vieux/Le Crestet /Colombier le Vieux 48 Kilomètres Repas au Crestet. **Circuit bleu** .

Article 3 :

CONCURRENTS

- 250 concurrents au maximum admis au départ.

Article 4 : CATEGORIES RETENUES

- EXPERT (tracé rouge) • SENIOR1 (tracé bleu). SENIOR 2 (tracé vert). SENIOR 3+ (40% de section en tracé Vert 60% en tracé Jaune) • SENIOR 3 (tracé jaune) SENIOR 4 + (40% en tracé jaune, 60% en tracé noir) SENIOR 4 (tracé noir)

.RANDONNEURS : Le trial club de la Burle vous offre la possibilité de faire avec les pilotes le même magnifique interzone , comme eux de prendre les trois repas (compris dans l'inscription). Les randonneurs n'ont pas accès aux zones et ne font pas l'objet d'un classement. Le pilote « randonneur » aura comme seule contrainte de se présenter au départ avant de partir sur le parcours et devra partir avant le départ du dernier pilote de la journée. Il devra être de retour avant l'arrivée du dernier pilote et se présenter à l'arrivée. Les motos des Randonneurs devront être en règle et sont soumises au contrôle technique. Les randonneurs devront mettre leur moto au parc fermé. (Dans ce cas ils devront mettre leur moto au parc avant 19 heures et se présenter au commissaire technique qui officie sur le parc coureur. L'inscription est de 125 Euros (repas compris) La licence est obligatoire

Article 5 : ENGAGEMENT

Les engagements se feront individuellement en ligne sur le site www.trial-club.com à partir du samedi 9 janvier à 19H00 en remplissant le bulletin d'engagement

les engagements sont validés à réception du règlement

le règlement pourra se faire soit en ligne (après avoir rempli le bulletin d'engagement) par carte bancaire sur le site sécurisé du Credit Mutuel

ou par courrier après avoir imprimé le bulletin d'engagement préalablement rempli sur le site www.trial-club.com , dans ce cas le règlement par chèque, sera envoyé au Trésorier

Monsieur **AGIER Jean François**

La Lozière

26120. La Baume Cornillane

Les chèques seront retirés le **15 Avril 2016** .

Attention : Les places étant limitées à 250 concurrents , seuls les 250 premiers inscrits seront retenus , les engagements sont validés à réception du règlement .

Les droits d'engagement sont fixés à **180 €** (sauf randonneurs **125 €**) comprenant l'inscription à l'épreuve, les 3 repas de midi servis aux pilotes et l'assistance (transport du ou des jerrycans type militaire, identifiés (à vous d'identifier votre jerrycan par un

élément distinctif), aux différentes pauses de midi et points de ravitaillements).

Ouverture des engagements 9 Janvier 2016 à 19H00 pour tous les pilotes

Les pilotes désirant prendre une « licence à la journée » (licence LJA2) : devront (une fois inscrits à notre épreuve) se rendre sur le site de la FFM à l'adresse suivante :

<http://www.ffmoto.org/journee-licence>

et devront télécharger cette licence à la journée (LJA2 100 Euros), la compléter et la présenter complétée (avec le certificat médical de moins d'un an) à l'accueil administratif le vendredi 13 Mai de 15h à 20H30 .

Clôture des engagements au 250^{ème} pilote inscrit

Le club se réserve le droit de refuser un pilote sans en avoir à donner les raisons.

En cas de désistement, jusqu'au 23 Avril 2016, **30 €** seront retenus pour frais de dossier. Passé cette date aucun remboursement ne sera accordé sauf sous présentation d'un certificat médical sous condition que ce certificat soit parvenu à l'organisation avant le vendredi 13 Mai

Article 6 : ATTRIBUTION DES NUMEROS (Sauf randonneurs)

Les numéros seront attribués au grès de l'organisateur, sans tenir compte de la catégorie du pilote ; ceci afin de permettre aux divers pilotes de réaliser ensemble l'épreuve avec un pilote de catégorie différente. Seule la couleur de la plaque à numéros de la moto différenciera afin d'identifier la catégorie dans laquelle le pilote est inscrit lors du passage dans les zones.

Article 7 : ACCUEIL ADMINISTRATIF (Salle culturelle de Colombier le Vieux)

L'accueil administratif se déroulera uniquement le Vendredi 13 Mai de 15h à 20h 30

A leur arrivée, les pilotes régulièrement engagés devront présenter leur permis de conduire, la carte grise de la moto, **la carte verte d'assurance**, la licence FFM ou FIM. En contre partie, il leur sera remis un dossier complet de l'épreuve comportant tous les renseignements nécessaires pour les 3 jours de course, ainsi qu'un cadeau à l'effigie des 3 Jours de l'Ardèche.

Délivrance des licences pour l'épreuve pour les pilotes n'ayant pas de licence annuelle : Une licence pour l'épreuve (**LICENCE LJA2 100 Euros**) pour les 3 jours est obligatoire. Obligation de présenter un certificat médical attestant de la capacité à la pratique de la moto datant de moins de 1 an.

Article 8 : MOTOCYCLES

Les motocycles devront être conformes au code de la route. L'éclairage devra être en bon état de fonctionnement et l'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile. **Les W « garage » et les WW sont interdits.**

TRES IMPORTANT : Le dossard (sous caution de 20 € ou pièce d'identité) doit être rendu le lundi soir sur le podium.

Article 9 : VERIFICATIONS TECHNIQUES (a l'entrée du parc fermé)

Après l'accueil administratif, les pilotes devront présenter leur motocycle au contrôle technique munis de la carte grise et de la feuille de vérifications remise lors de l'accueil. Deux pièces seront marquées, par touche de peinture, afin que la moto ne puisse être changée au cours de l'épreuve.

- Cadre..... 1 marque
- Sur la tête de - Fourche à droite - bloc moteur 1 marque
- Coupe circuit obligatoire au poignet. (Sauf randonneurs).

-Protection de couronne (ou couronne pleine) obligatoire.(Sauf randonneurs).

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille des vérifications techniques après avoir contrôlé que la marque correspond bien aux normes.

Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération.

SANCTIONS : Les machines non présentées au contrôle technique ou non conformes seront refusées au départ.

Article 10 : PARC FERMÉ

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, la laisser à l'emplacement numéroté correspondant et ressortir aussitôt.

Tout mouvement de machine pendant la mise en place ainsi qu'à la sortie du parc fermé devra être effectué moteur à l'arrêt

Aucun travail ne pourra être effectué sur une moto dans le parc fermé.

SANCTIONS :

- Fumer ou laisser des détritrus 5 points –
- Pénétrer dans le parc avec le moteur en marche 5 points - -

- Mettre le moteur en marche 5 points –
- Ne pas mettre sa moto à l'endroit numéroté correspondant..... 5 points
- Travailler sur une motoExclusion
- Recevoir une pièce ou un outilExclusion

Article 11 : MECANIQUE

A titre environnemental Il est obligatoire d'utiliser un tapis.de protection du sol, des tonneaux seront mis a votre disposition pour récupérer les déchets et les huiles usagées.

TRAVAUX AUTORISES : Ravitaillement carburant, huile et eau, nettoyage, vidange, entretien, et réparation de la pièce marquée, gonflage ou changement des pneus.

SANCTIONS :

- Laisser des détritux..... 5 points
- Mettre le moteur en marche 5 points
-
- Fumer pendant le ravitaillement en carburantExclusion.
- Absence de tapis environnemental 20 points.

Article 12 : DEPARTS (Sauf randonneurs)

Les pilotes seront autorisés à récupérer leur moto 15 minutes avant leur heure de départ sous contrôle du commissaire technique

Samedi 14 Mai 1er départ à 7h45 (4 pilotes toutes les 3 minutes)

Dimanche 15 Mai..... 1er départ à 8h00 (4 pilotes toutes les 3 minutes)

Lundi 16 Mai..... ..1er départ à 8h00 (4 pilotes toutes les 3 minutes)

Afin de répartir les chances des différents concurrents lors des passages dans les

zones, les ordres de départ seront différents tous les jours.

A savoir : 1er jour le 1^{er} tiers:(n°1 à n° 80) partiront les premiers, le deuxième jour se seront les n° 81 à 160 qui partiront les premiers et le troisième jour ce seront les n°161 à 250

Article 13 : ITINERAIRE

1er jour : interzone 90 Kms et 20 zones

2ème jour : interzone 65 Kms et 20 zones 3ème jour : interzone 45 Kms et 18 zones

Article 14 : RAVITAILLEMENT

Il est autorisé au départ , aux ravitaillements prévus par l'organisation et à l'arrivée
Seuls les jerrycans en tôle type militaire seront autorisés par mesure de sécurité

Article 15 : SIGNALISATION

Compte tenu que l'épreuve se déroule sur les voies et chemins ouverts à la circulation,
les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.

SANCTIONS :

- emprunter l'itinéraire à l'envers Exclusion

- ne pas respecter les règles de la circulation :

• 1er avertissement :Exclusion du classement du jour

• 2ème avertissement :Exclusion de l'épreuve

- Non-respect des panneaux STOP Exclusion.

Article 16 : TEMPS IMPARTIS: (Sauf randonneurs)

Le délai pour effectuer le parcours sera calculé par addition du temps nécessaire pour réaliser le kilométrage, sur la base d'une moyenne n'excédant pas 25km/h (jour 1 et 2) 20 km /h (jour 3) et de dix minutes de reconnaissance par zone.

Les pilotes disposeront en milieu de journée d'une neutralisation d'une heure pour la

pause de midi.

A leur arrivée à la pause repas, ils devront pointer leur carton horaire à l'horodateur, ils disposeront alors de leur avance éventuelle plus l'heure pour le repas, à l'issue de laquelle ils devront se présenter de nouveau à l'horodateur pour pointer l'heure de départ.

IMPORTANT : Toutefois le pilote pourra pointer en avance à son arrivée à la pause de midi. Il bénéficiera d'une heure plus son avance pour le repas. Mais il ne pourra en aucun cas pointer en avance lors de son départ après le repas.

Si le pilote pointe en retard à son arrivée à la pause de midi, il bénéficie toutefois toujours de son heure pour le repas. Il ne doit en aucun cas pointer moins d'une heure après son arrivée au repas.

A leur arrivée en fin de journée, ils devront pointer leur carton de temps impartis et le rendre au contrôle d'arrivée. Ils disposeront alors du temps restant avec l'heure de fin de mécanique inscrite sur le carton de temps pour effectuer l'entretien et diverses réparations sur leur machine avant la mise en parc fermé pour la nuit.

Exemple : le pilote qui arrive 15 minutes d'avance sur son temps imparti, aura 2 heures et 15 minutes pour faire sa mécanique, à l'inverse un pilote pointant à l'arrivée avec 15 minutes de retard, aura ses deux heures de mécanique réduite de 15 minutes, il devra donc faire sa mécanique en 1h 45 minutes

PENALITES SUR RETARD DANS LES TEMPS IMPARTIS:

SANCTIONS :

- Toutes les 5 minutes sur les temps impartis par demie journée de parcours1 point
- Retard de plus de 120 minutes sur les temps impartis parcourt.....Mise hors course pour le jour
- Retard sur l'heure de fin de mécanique inscrite sur le carton de temps.....Mise hors course pour le jour.

Toutefois, le pilote disposera d'une tolérance pour le pointage de 1 mn après son heure théorique.

Les temps sont susceptibles d'être augmentés par le Directeur de Course suivant les conditions météorologiques

Article 17 : ZONES

Elles seront tracées au moyen de panneaux, banderoles, et flèches de différentes couleurs indiquant les tracés par catégories :

- EXPERT (tracé rouge) • SENIOR1 (tracé bleu) • SENIOR 2 (tracé vert SENIOR 3 +

(30 à 40% de niveau S2) • SENIOR 3 (tracé jaune)) • SENIOR 4 + (30 à 40 % de niveau S3) • SENIOR 4(tracé noir) •

Article 18 : PENALISATIONS

Les fautes commises lors des passages dans les zones seront comptabilisées de la manière suivante :

- Réussite 0 point

- 1 pied..... 1 point

- 2 pieds..... . 2 points
- 3 pieds ou plus..... . 3 points
-
- Echec 5 points
- .

Les pénalisations sont conformes au règlement du championnat de France 2016 FFM
Tout pilote qui critiquera à voix haute, de façon désobligeante l'organisateur, le tracé de la zone ou le commissaire, sera exclu de la manifestation.

Article 19 : CARTONS DE CONTROLE (sauf randonneurs)

Il sera délivré un carton de pointage par jour pour les temps impartis et le repas de midi, et une cravate pour les pénalisations des zones.
Les cartons horaires seront remis à la sortie du parc fermé, avant chaque départ. Les cravates de pointage seront remises sur le podium, avant le départ.

Article 20 : CONTROLE DE FIN DE JOURNEE (sauf randonneurs)

En cas d'abandon ou de retard supérieur à deux heures lors du parcours d'interzone, les pilotes pourront prendre part à la journée suivante. Ils devront se présenter au contrôle d'arrivée Toutefois, ils ne seront pas classés au cumul des 3 jours.

Article 21 : FIN DE COURSE (sauf randonneurs)

Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise.

SANCTIONS :

- Remplacement de la machineExclusion
- Absence de la pièce marquéeExclusion

Article 22 : RECLAMATIONS (sauf randonneurs)

Les réclamations pourront être déposées auprès de la Direction de Course dans les 30 minutes qui suivent l’affichage du classement de la journée, et seront traitées selon le présent règlement et le code sportif FFM

Article 23 : DISCIPLINE

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement des 3 jours de l’épreuve ou portant préjudice grave à l’environnement entraînera l’exclusion et la poursuite de son auteur.

Article 24 : CLASSEMENT FINAL (sauf randonneurs)

Un classement journalier sera effectué selon les différentes catégories et sera affiché tous les soirs au podium d’animation.
Le classement général des 3 JOURS DE L’ARDECHE s’effectuera selon les différentes Catégories par addition des points des trois journées.

Article 25 : OFFICIELS

Directeur de Course : **Pradeau Yves**

Commissaires Sportifs :
DEMONTEIL Christian.

.

FINIELS Jean Marsens André

Commissaires de zones :

DEMONTEIL Andrée.
GIRODON Didier.
ACTON Michel.
CHALAMET Daniel.

Commissaire Technique : **Mrs JOMARD Jean Michel et MERCIER François.**

Article 26 : Assurance épreuve

L'assurance pour cette épreuve est souscrite auprès de AMV(Assurance moto verte).

Article 27 : Sécurité

- Des signaleurs seront présents aux traversées de routes à circulation haute et moyenne. (Notés sur plans Ci-joint)
- Des secouristes seront présents aux points indiqués sur le plan ci-joint, une convention est établie entre l'ADPC et le Trial Club de la Burle.
- Un extincteur sera présent sur chaque zone

Article 28 : RECOMPENSES

Les trophées et récompenses seront distribués lors de la remise des prix qui sera organisée le Lundi 16 Mai à 17h45 au Centre culturel de Colombier le Vieux

ATTENTION : Le pilote n'étant pas présent personnellement à la cérémonie ne pourra prétendre à sa récompense et l'obtention de son trophée. Des sanctions conforme au règlement FFM pourront être appliquées.

Article 29 : Accompagnants

Aucun pilote sans dossard ne sera accepté sur le parcours, donc pas d'accompagnant, pas de suiveur et pas de simple spectateur en moto ne seront acceptés sur le tracé de notre épreuve. Des contrôles seront effectués sur le parcours.